

E 4605

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 juillet 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 juillet 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Démission d'un directeur adjoint d'Europol



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, 16 juillet 2009 (20.07)
(OR. en)**

11637/09

LIMITE

EUROPOL 45

NOTE POINT "I/A"

de: la présidence

au: Coreper/Conseil

Objet: Démission d'un directeur adjoint d'Europol

1. Le 30 juin 2009, la présidence du Conseil a reçu une lettre de M. Simancas Carrión, directeur adjoint d'Europol, par laquelle il informait le Conseil qu'il souhaitait avancer de trois mois la date de son départ d'Europol. La lettre figure à l'annexe de la présente note.
2. Le mandat de M. Simancas Carrión à la fonction de directeur adjoint d'Europol a été renouvelé du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009 par la décision du Conseil du 24 février 2005¹.
3. L'article 14 de l'annexe 8 du statut du personnel d'Europol est libellé comme suit:
 - "1) La démission offerte par le directeur ou un directeur adjoint avant la fin de son mandat ne peut résulter que d'un acte écrit marquant sa volonté non équivoque de cesser toute activité à Europol et indiquant une date à laquelle sa démission pourrait prendre effet. La lettre de démission est adressée au président du Conseil et une copie en est transmise au président du conseil d'administration.

¹ JO C 60 du 10.3.2005, p. 1.

- 2) La décision du Conseil rendant la démission définitive doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la réception de la lettre de démission. Toutefois, le Conseil peut refuser la démission si une procédure disciplinaire à l'encontre de la personne concernée est en cours à la date de réception de la lettre de démission ou si une telle procédure est entamée dans les soixante jours qui suivent.
- 3) La démission prend effet à la date fixée par le Conseil. Cette date ne peut être postérieure de plus de trois mois à celle proposée par l'intéressé dans sa lettre de démission. Toutefois, le Conseil peut, si le bon fonctionnement d'Europol l'exige, décider que cette démission ne prend pas effet avant l'entrée en fonctions de la personne qui lui succède."
4. Le mandat de M. Simancas Carrión arrivant à expiration le 31 décembre 2009, son poste est réputé vacant neuf mois avant la fin de son mandat. Le conseil d'administration d'Europol a donc d'ores et déjà engagé la procédure de sélection et de nomination d'un directeur adjoint conformément à l'annexe 8, articles 1 à 12, du statut du personnel.
5. L'avis de recrutement concernant le poste de directeur adjoint susmentionné a été publié le 15 avril 2009 au Journal officiel de l'Union européenne². Le délai pour le dépôt des candidatures est de soixante jours à compter de la date de publication au Journal officiel. Le comité de sélection s'est déjà réuni et il devrait remettre son rapport au conseil d'administration lors de sa réunion des 23 et 24 septembre 2009.
6. L'offre de démission anticipée ayant été reçue dans les délais prescrits, la présidence propose de l'accepter et de déclarer la démission effective à la date du 30 septembre 2009.

² JO C 86 A du 15.4.2009, p. 1.

7. Compte tenu de ce qui précède, le Coreper et le Conseil sont invités à:

- a) accepter, sur la base de la lettre jointe en annexe, l'offre de démission du poste de directeur adjoint d'Europol présentée par M. Simancas Carrión;
- b) rendre cette démission effective à la date du 30 septembre 2009.

The Hague, 22 June 2009

Ref.: End of mandate

File nr.: 400948-v1

Her Excellency Daniela Kovářová
Czech Minister of Justice

and

His Excellency Martin Pecina
Czech Minister of the Interior

Via the Management Board Secretariat at Europol

Your Excellencies,

I was appointed as Deputy Director of Europol on 1st January 2002. After the first four-year mandate, the JHA Council of Ministers kindly decided by unanimity to renew my appointment at Europol for a second mandate of four years, which comes to an end on 31st December 2009.

My term of office is consequently about to expire. The Spanish Ministry of Interior has offered me a new post as Counselor in the Spanish Embassy in Berlin, Germany, which requires my availability as of 1st October this year.

I am therefore writing to officially inform you that I have to anticipate my departure from Europol by 3 months. As a consequence, my last day within the organisation will be 30th September 2009. Besides, the selection procedure aiming at recruiting my successor has already been initiated by the Management Board of Europol.

I wish to take this opportunity to express my sincere gratitude to the JHA Council of Ministers for entrusting me with such a key role over the past years and allowing me to work for the European Union and the EU Member States in this essential pillar of the EU's internal security architecture which is Europol.

Yours sincerely,



Mariano Germán Simancas Carrión
Deputy Director
Head Serious Crime Department

Raamweg 47, The Hague

Postbox 90850
NL - 2509 LW The Hague

31 (0)70 302 5000
31 (0)70 345 5896

EUROPOL

The Hague, 22 June 2009

Ref.: End of mandate

File nr.: 400948-v2

Mr. Viktor Čech
Chairman of the Management Board
Via the Management Board Secretariat at Europol

Copy:

- Mr. Rob Wainwright, Director of Europol
- Mr. Sören Clerton, future Chairman of the Management Board under the Swedish Presidency


Dear Mr Čech,

Please find enclosed a copy of the letter that I have addressed to the Chairpersons of the JHA Council of Ministers, informing about my departure from Europol on 30th September 2009.

It has been a pleasure and an honour for me to have worked for Europol during the past nine years, and I am grateful to the members of the Management Board for the trust and the excellent relationships developed over time.

I wish to take this opportunity to thank you for your support and send you my best regards.

Yours sincerely,


Mariano Germán Simancas Carrión
Deputy Director
Head Serious Crime Department

Raamweg 47, The Hague

Postbox 90850
NL - 2509 LW The Hague

31 (0)70 302 5000
31 (0)70 345 5896